

Objectifs

Obtenir la **capacité professionnelle agricole** pour percevoir les aides de l'Etat à l'installation ou pour être salarié.

Acquérir une **qualification professionnelle** en agriculture

Déroulement

1204 heures (en moyenne) de formation en centre de septembre à juillet
175 heures en entreprise

Recrutement

Sur **dossier et entretien** + Tests d'entrée pour les personnes n'ayant pas un diplôme de niveau IV

Rémunération

Suivant la législation en vigueur et la situation antérieure.

Organisation

Diplôme composé de **12 Unités**

Capitalisables (UC) :

10 UC du référentiel national
2 UCARES

(Unité Capitalisable d'Adaptation Régionale et à l'Emploi)

Le diplôme est obtenu lorsque les 12 Unités sont acquises.

Hébergement & repas (sur site)

Chambre individuelle > **116 €/mois**
Repas au self-service (tarifs au 01/01/09)
midi ou soir > **3.68 €**
Petit dej. > **0.72 €**

Conditions d'admission

Avoir **18 ans** ou +
&

justifier d'une **année** d'activité professionnelle à temps plein à l'issue de la formation

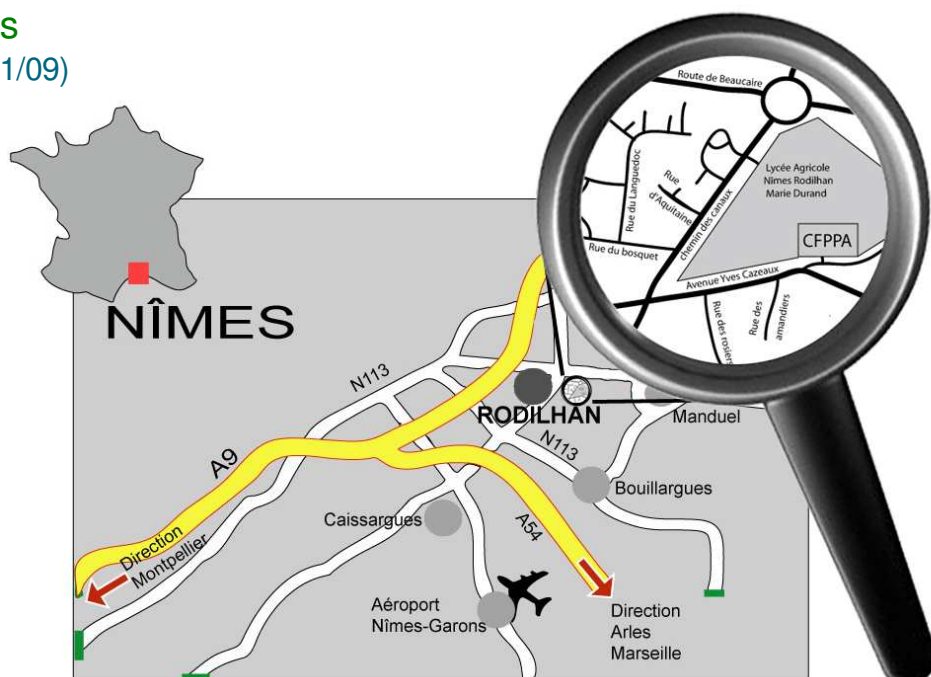
+

à l'entrée en formation :

Etre titulaire d'un CAP, d'un BEP ou titre de même niveau ou niveau supérieur ou bien scolarité complète de classe de seconde. Une personne n'ayant ni CAP, ni BEP, ni le niveau seconde, devra justifier d'une année d'activité professionnelle dans le secteur agricole ou de trois années dans un autre secteur.

Possibilité de suivre la formation en contrat de professionnalisation ou en congé individuel de formation (C.I.F.).

Lieu de la formation



Inscriptions

CFPPA du Gard

Avenue Yves Cazeaux

30230 RODILHAN

Tel : 04 66 20 33 09

Fax : 04 66 20 45 56

Mail : cfppa.nimes@educagri.fr

Site : www.epl.nimes.educagri.fr

Contact : Patricia REYJAL